

Le Combat Social **FO**49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE
NUMÉRO 4 – 2013 (AVRIL 2013)

Sommaire

- 2 **Éditorial** de Catherine Rochard
- 3 Manifestation du 9 avril contre le projet de loi de transcription de l'ANI du 11 janvier
- 4 **Loi du 20 août** : les chiffres de la « représentativité syndicale » sont tombés
- 5 **Grève au Crédit Mutuel**
- 6 **Déclaration du bureau de l'UD** : la priorité, c'est la revalorisation des salaires
- 6 **Billet d'humeur**
- 7 AG du SDAS-49
- 8 Affichette 1^{er} mai

LE COMBAT SOCIAL FO 49

Prix : 1 €

Journal imprimé à l'Union

Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach 49100 ANGERS

Tel : 02 41 25 49 60

Fax 02 41 25 49 61

E-mail : udfo49@force-ouvriere.fr

Site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0715S07442

Directeur de publication : Catherine ROCHARD

PREMIER MAI 2013 : COMBATER L'AUSTÉRITÉ ET RÉAFFIRMER L'INDÉPENDANCE SYNDICALE





L'éditorial

de Catherine Rochard, Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

Stop à l'austérité, augmentation des salaires !

res comprendront un solide volet de prélèvements fiscaux et sociaux, supérieur à 10 milliards d'euros.

Et cela alors que, déjà cette année, les dotations aux collectivités territoriales sont réduites d'un milliard et demi et que les dépenses de l'État baissent d'un autre milliard et demi.

En plus de cela, le gouvernement entend limiter les dépenses sociales et les mesures les plus importantes porteront sur les retraites.

Le 16 avril 2013, le même journal, Les Échos, indique que les leviers qu'actionneraient le gouvernement pour cette réforme sur les retraites à venir seraient au nombre de trois : l'augmentation des cotisations, la diminution du niveau des pensions versées et, de manière un peu différée, un nouvel allongement de la durée de cotisation.

A cela s'ajoute, le rabetage des allocations familiales, l'augmentation de la TVA, le blocage des salaires dans le public et le privé, les remises en cause des droits et garanties collectives contenues dans le code du travail et les conventions collectives.

Ainsi, le « sérieux budgétaire » prôné par le Président de la République et son premier ministre, c'est en fait l'application disciplinée de la politique d'austérité imposée comme partout en Europe par la Troïka.

Pourtant, çà et là, des résistances à l'application de l'austérité se font jour au sein même des parlements ou gouvernements, comme par exemple au Portugal où le parlement a refusé l'adoption d'un nouveau plan ou aux Pays Bas où le gouvernement vient de décider un coup d'arrêt à la politique d'austérité.

Lors du meeting du 24 janvier 2013, FO a mis en avant le combat contre l'austérité.

C'est bien ce combat là qui est à l'ordre du jour : Il nous faut plus que jamais prendre appui sur les manifestations du 5 mars et du 9 avril 2013 pour renforcer la mobilisation qui permettra de mettre en échec la politique d'austérité.

Stop à l'austérité, augmentation des salaires.

C'est ce que nous réaffirmerons le 1^{er} mai, lors de notre rassemblement, devant la stèle en l'hommage à Ludovic Ménard, à Trélazé

Lundi 15 avril, le journal Les Échos titrait « le poids des dépenses et des prélèvements à un niveau record ». Le journaliste explique que le poids des dépenses publiques s'il augmente légèrement en 2013, refluera nettement en 2014 avec les plans d'économie.

C'est bien ce que nous expliquons : la politique de rigueur va produire ses effets les plus dévastateurs dès 2014.

Et dans ce même article, le journal fait état de la volonté du gouvernement d'aller encore plus loin sur la réduction des déficits publics, pour passer sous les 3 % du PIB dès 2014.

Pour cela, le gouvernement va imposer un nouveau plan d'économie de 20 millions d'euros supplémentaires en 2014, année au cours de laquelle il imposera aussi une nouvelle hausse des prélèvements : Le ministère des Finances souligne que les prochains textes budgétaires

9 avril

Manifestation pour le retrait du projet de loi transcrivant l'accord de la honte Medef-Cfdt

Ce 9 avril, près de 700 manifestants ont bravé la pluie et le froid pour manifester, à l'appel des UD FO et CGT rejointes par la FSU, Solidaires et l'Unef, contre le projet de loi transposant l'accord national interprofessionnel du 11 janvier.

La manifestation était conduite par le cortège FO

La prise de parole de Catherine Rochard, à l'issue de la manifestation est reproduite ci-dessous.



Prise de parole de Catherine Rochard à la fin de la manifestation



Vous êtes des centaines à répondre aujourd'hui comme le 5 mars 2013 à l'appel des confédérations FO et CGT pour exorer le retrait du projet de loi, résultat de la transposition de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013.

Projet de loi qui introduit plus de flexibilité, assoupli considérablement les règles de licenciements et introduit les accords compétitivité dans les entreprises comme étant la règle qui pourrait sauver de la fermeture et pérenniser les emplois.

Mais nul n'est dupe : ce que cherche le gouvernement c'est la réalisation du « pacte social » pour pouvoir aller plus loin dans la mise en œuvre de sa politique d'austérité et répondre aux injonctions de l'Europe, du FMI, de la Banque Centrale Européenne.

Mais aujourd'hui les militants FO, CGT, FSU, SUD, les adhérents, les sympathisants, les salariés du public et du privé, par leur manifestation font la preuve que la volonté de résister et leur détermination à

combattre les attaques qui leur sont portées.

Le 5 mars et le 9 avril, sont et seront les points d'appui pour organiser les salariés, préparer le rapport de force qui sera nécessaire contre les mesures d'austérité, pour exiger le retrait du projet de loi, combattre contre les réformes à venir sur les retraites, la protection sociale, exiger de véritables augmentations de salaire tant dans le public que dans le privé.

Pour imposer ces mesures d'austérité, le gouvernement a même rebattu les cartes pour conserver, à l'issue de la mesure de la « représentativité syndicale », un pôle prétendument « réformiste » qui accompagnera les mesures d'austérité qu'il entend passer.

Mais les salariés ne se laisseront pas abuser.

Alors, continuons à rassembler les salariés autour du syndicalisme libre et indépendant, le pôle qui résistera et qui demain fera aboutir nos revendications.



Loi du 20 août 2008

Les chiffres de la « représentativité syndicale » sont tombés

Les taux de représentativité des organisations syndicales sont tombés le 29 mars dernier. Ils marquent la fin d'un cycle de quatre ans de mesure d'audience relative au poids des syndicats dans le secteur privé au niveau national interprofessionnel et des branches. Issue de l'agrégation des résultats des élections des comités d'entreprise et DUP ou à défaut des DP, cette mesure est le fruit de la loi du 20 août 2008, qui fait elle-même suite à la position commune MEDEF-CGPME-CGT-CFDT.

Les signataires de cette position commune espéraient une recombinaison totale du paysage syndical, en matérialisant au travers de cette mesure de la représentativité le « syndicalisme rassemblé » qu'ils pratiquaient déjà depuis des années (voir « l'intersyndicale » permanente et quasi-institutionnelle lors du conflit des retraites).

Ils en seront pour leurs frais.

En effet, s'ils ont réussi à enterrer la réglementation de 1966 sur « la présomption irréfragable de représentativité » des confédérations, les résultats proclamés vendredi ne changeront pas ledit paysage au niveau national et interprofessionnel.

Les cinq organisations actuellement représentatives ont toutes atteint les 8% nécessaires pour signer des accords collectifs.

Mais quelques chiffres laissent dubitatif :

- **Le nombre d'inscrits** sur lequel cette

représentativité est calculée est de 12,7 millions de salariés. Or selon l'Insee, le nombre des salariés du privé approche les 19 millions. Où sont donc passés les presque 6 millions manquants ?

- **Le nombre de branches retenu** est de 750, alors que l'on en compte environ 850. Où sont passées les 100 manquantes ?

Mais du coup, ces comptes-là arrivent à point nommé pour que gouvernement puisse passer la loi de transcription de l'ANI du 11 janvier.

En effet, si au lieu de 3 syndicats représentatifs le nombre de signataires de cet accord était passé à un seul, le gouvernement aurait été dans une situation délicate.

En effet, la plupart des « observateurs avisés » pronostiquaient que la CFTC d'une part et que la CGC de l'autre –du moins pour cette dernière dans le champs interprofessionnel– ne seraient pas représentatives au sens de la loi du 20 août 2008.

Ce « miracle des chiffres » permet au Figaro d'écrire (Le Figaro.fr du 29/3) :

« Le gouvernement peut pousser un grand ouf de soulagement ! L'accord du 11 janvier sur la sécurisation de l'emploi, signé par trois syndicats minoritaires (CFDT, CFTC et CFE-CGC) mais rejeté par la CGT et FO, reste majoritaire au regard des nouvelles règles de représentativité syndicale rendues publi-

ques vendredi [29 mars NDLR]... La plus grande surprise vient de la non-élimination de la centrale chrétienne qui garde sa représentativité jusqu'en 2017. "La CFTC n'a pas eu à attendre Pâques pour attendre sa résurrection, c'est une divine surprise", ironise Bernard Vivier, le directeur de l'Institut du travail et ancien dirigeant de la... CFTC. »

FO demeure la troisième organisation syndicale du pays

Avec 15,94% des suffrages exprimés et un poids relatif de 18,23% (après l'élimination de l'UNSA et Solidaires, qui n'ont pas atteint les 8 %.) FO consolide sa troisième place. Ce résultat est supérieur à celui obtenu aux prud'hommes (15,81% en 2008) et aux mesures régulières de la DARES (12,5% en moyenne).

Cela ne change rien par ailleurs à la position de Force Ouvrière sur cette loi de 2008 : c'est une loi liberticide, dont l'objet est de revenir sur le pluralisme syndical dont nous continuons d'exiger l'abrogation !

Remarquons enfin que le Medef, qui a été si prompt pour exiger une « mesure » de la représentativité des syndicats, s'oppose depuis à toute mesure de sa propre représentativité.

C'est que le Medef tient à garder une hégémonie sur les employeurs, n'obéissant à aucune autre règle que les siennes.

Résultats publiés par le ministère du travail

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

HAUT CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL

29 MARS 2013 Présentation de la mesure d'audience syndicale au niveau national et interprofessionnel

Résultat du calcul de l'audience syndicale 2013
Niveau national et interprofessionnel

Nombre de salariés inscrits	12 755 317
Nombre de votants	5 456 527
Nombre de suffrages valablement exprimés	5 064 920
Taux de participation	42,78 %

Organisations syndicales ayant obtenu une audience supérieure ou égale à 8%

Organisations syndicales	Nombre de suffrages valablement exprimés	% de voix obtenues	Poids relatifs ⁽¹⁾
CGT	1 355 927,54	26,77 %	30,62 %
CFDT	1 317 111,84	26,00 %	29,74 %
CGT-FO	807 434,60	15,94 %	18,23 %
CFE-CGC	477 459,52	9,43 %	10,78 %
CFTC	470 824,51	9,30 %	10,63 %

Organisations syndicales ayant obtenu une audience inférieure à 8%

Organisations syndicales	Nombre de suffrages valablement exprimés	% de voix obtenues
UNSA	215 696,14	4,26 %
SOLIDAIRES	175 557,67	3,47 %
Autres listes (< 1%)	223 513,69	4,40 %

Audience de la CFE-CGC dans les collèges électoraux dans lesquels ses règles statutaires lui donnent vocation à présenter des candidats : 18,14%

¹ Il s'agit du poids relatif des organisations syndicales sur le seul périmètre des organisations ayant obtenu un score supérieur à 8% des suffrages valablement exprimés.

L'action syndicale

Crédit Mutuel

Grève massive contre une menace de licenciement pour « non atteinte d'objectif »

Un salarié du Crédit Mutuel d'Angers, téléconseiller depuis 3 ans, a fait l'objet d'une procédure de licenciement parce que, selon la direction, il n'aurait pas atteint ses objectifs

La grève des salariés de Crédit-Mutuel Accueil a été massive (plus des 2/3) pendant trois jours (9, 10 et 11 avril). Organisée par FO rejointe par la CFDT et la CGC, elle a porté un coup d'arrêt à la procédure enclenchée. « C'est un mouvement de solidarité vis-à-vis de Mickaël et d'inquiétude vis-à-vis de l'avenir, détaille Christophe Réveillé, délégué syndical FO. Si nous acceptons cela, alors n'importe qui pourra se faire licencier pour le même motif. »

Ce conflit est aussi le révélateur d'une évolution de la banque qui passe d'une politique de service au client vers une politique du chiffre et de la production. « On demande aux téléconseillers de faire du rebond commercial [de vendre des produits lors d'un contact Ndlr]. Or les clients sont de plus en plus réticents, les ventes de plus en plus difficiles, et les objectifs à tenir de plus en plus lourds » poursuit Christophe Réveillé.

Combat Social reproduit ci-dessous l'appel à la grève du syndicat FO et la dernière déclaration de l'AG des grévistes.

L'appel du syndicat Force Ouvrière du Crédit Mutuel d'Anjou à la grève :

LA GREVE A CREDIT MUTUEL ACCUEIL !

Comme certains d'entre vous le savent déjà, une procédure de licenciement a été initiée par la DRH... à l'encontre de Mickael ANDRE, salarié de CM Accueil. Les raisons évoquées par la direction pour justifier ce licenciement permettraient, s'il aboutit, de licencier un grand nombre de salariés, pour les mêmes raisons : la non-atteinte des objectifs. ...

Nous ne pouvons accepter ce licenciement qui laisserait la porte ouverte à tous les abus.

Un certain nombre de problèmes se posent à C.M. Accueil : plannings incohérents, charge de travail de plus en plus importante, objectifs de vente en hausse, dégradation du service ... et cette grève sera l'occasion pour

les salariés de soulever tous ces problèmes.

Nous appelons tous les salariés de C.M. Accueil à rejoindre le mouvement et à faire grève à partir du 9 avril pour :

- Refuser les licenciements pour non atteinte des objectifs,
- Peser pour éviter que d'autres procédures ne soient lancées contre d'autres salariés,
- Améliorer les conditions de travail,
- Faire remonter auprès de la direction générale les problèmes que vous rencontrez.

Nous avons proposé aux autres syndicats de nous rejoindre.

Les premières réponses et réactions nous permettent de dire que ce sera bientôt chose faite.

ENSEMBLE, DEFENDONS NOS DROITS !

RENDEZ VOUS POUR TOUS LES SALARIES de C.M. Accueil LE 9 avril à 9h00

SALLE DE PAUSE DE C.M. ACCUEIL !

Si Mickael est licencié, ce sont tous les salariés qui peuvent l'être !

Si nos revendications n'étaient pas entendues, nous nous réservons la possibilité d'étendre le mouvement à tout le réseau et à toute la fédération, car nous savons déjà que les objectifs dans les caisses locales sont totalement incohérents !

La déclaration de l'Assemblée Générale des grévistes du 11 avril

Les grévistes, rassemblés en Assemblée Générale le 11 avril 2013, communiquent au responsable de service de C.M. Accueil et à la Direction Générale les points suivants :

Les grévistes, soutenus par les Organisations Syndicales [FO et CFDT ndlr], rappellent les revendications portées par le mouvement.

Nous demandons un engagement de la Direction Générale de ne pas prononcer de licenciement pour insuffisance professionnelle lié à la non-atteinte des objectifs.

Cette crainte est partagée par les salariés du réseau, dans un contexte rendu difficile par le poids des objectifs imposés en 2013.

Dans ce cadre, nous demandons que Mickael André ne soit pas sanctionné.

Dans une entreprise mutualiste, le management humain doit être à la base des rapports entre les salariés.

Nous avons été choqués par l'attitude de la D.R.H. qui a envoyé un huissier pour effectuer un constat en règle à l'encontre de Mickael André, sans qu'on sache très bien ce qu'on lui reproche à cette occasion. De même, les rumeurs malsaines répandues par le Directeur Général Adjoint et véhiculées à sa demande sont indignes des valeurs du Crédit Mutuel.

Nous restons mobilisés et seront très attentifs à la décision que vous prendrez concernant Mickael.

Cette mobilisation nous a permis, durant ces trois jours, de nous conforter dans notre avis : Mickael a rempli correctement sa mission et ne mérite pas l'acharnement de son supérieur à son encontre. Le travail commencé conjointement par Mickael et la D.R.H. dans le cadre de son bilan de compétence doit être poursuivi et mener sereinement à son terme...

Nous comptons sur la capacité d'écoute de la Direction Générale, pour trouver une issue favorable et pour sortir par le haut de cette situation indigne des valeurs mutualistes.

Déclaration du bureau de l'Union Départementale

La priorité, c'est la revalorisation des salaires !

Le bureau de l'Union Départementale FO 49 s'est réuni le 15 Avril 2013.

Il a largement examiné la situation et constate que la priorité, aujourd'hui, pour les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique, c'est la revalorisation des salaires.

Nous en sommes à 3 années de gel de la valeur du point d'indice dans la fonction publique. Des négociations difficiles dans le secteur privé ou pour obtenir une augmentation à hauteur de l'inflation, il faut un mouvement de grève.

La relance de la croissance passe par une augmentation de la consommation, ce qui nécessite que les salaires permettent de consommer. De plus, une augmentation des salaires génère des cotisations plus que jamais nécessaires pour financer l'ensemble de la protection sociale.

Par conséquent, l'Union Départementale FO 49 demande à la Confédération, de prendre les initiatives nécessaires pour obtenir satisfaction sur cette revendication et ce, dans le cadre de l'interprofessionnel.

D'autre part, il apparaît plus que jamais nécessaire de réaffirmer nos revendications sur les retraites.

En effet, dans les médias, le COR, le gouvernement, certaines organisations syndicales n'ont, de cesse, d'expliquer qu'une nouvelle réforme des régimes de retraite est nécessaire et inéluctable.

Nous savons que le rapport de force sera nécessaire et il est de notre responsabilité d'en informer les salariés.

Le 24 Janvier 2013, le 5 Mars 2013, le 9 Avril 2013 constituent des points d'appui importants pour mobiliser les salariés et combattre la politique d'austérité.

Alors ne lâchons rien !



C'est une information assez extraordinaire, mais qui fait beaucoup moins parler que le mariage pour tous, la « lutte contre la fraude fiscale » (menée il y a encore peu par un ministre –voir photo ci-dessus- qui en était un spécialiste, semble-t-il) ou les déclarations de patrimoine des membres du gouvernement.

Un rapport de quarante quatre pages signé par un économiste en chef du FMI dit tout simplement que les plus hautes instances économiques mondiales et européennes se sont trompées dans leurs calculs lorsqu'elles ont imposé l'austérité à toute l'Europe.

Ce que dit ce chef économiste (pressenti pour le prix Nobel, si si), c'est que le modèle mathématique sur lequel s'appuient ces politiques visant au désendettement et au retour à l'équilibre budgétaire, comporte une grossière

Billet d'humeur

Le FMI : « Nous nous sommes trompés sur les conséquences des politiques d'austérité ! », L'Europe : « Il faut continuer dans cette voie ! »

erreur. Pour simplifier, ce modèle mathématique, prétendument incontestable, prévoit que lorsqu'on retire un euro dans le budget d'un état, la répercussion en soit la baisse d'un euro de la richesse (le PIB) du pays concerné.

Or c'est faux. Pour des raisons qui tiennent à une réalité parfaitement évidente et qui est que les hommes sont humains, cette austérité a déclenché des réactions collectives (baisse d'investissement des entreprises, moindre consommation des ménages...) qui ont abouti à ce que cet euro retiré du budget des états a provoqué la perte de trois euros de la richesse des pays concernés.

Multipliez par des milliards, et vous comprendrez pourquoi l'austérité imposée à coup de sabre a conduit à plus d'austérité que prévu par ces « spécialistes », donc à plus de chômage et plus de récession, donc à appauvrissement des recettes des états et à une augmentation de l'endettement.

L'équation était fautive et a renforcé le cercle vicieux *austérité* → *appauvrissement des recettes de l'état* → *renforcement de l'austérité*... !

Les économistes ont fait une erreur de calcul et dans tous les pays d'Europe le chômage bat des records, la croissance est en berne, la pauvreté s'installe... Mais croyez-vous qu'il soit question de changer de politique ? Non bien sûr. Pour la Troïka, il faut poursuivre dans cette voie.

Pourquoi ? Pour une raison simple, parfaitement énoncée par ces mêmes économistes qui sont si bons en calcul : Ces politiques d'austérité permettent d'engager des « réformes structurelles » pour « moderniser le marché du travail ». Comprenez : accroître la précarité en cassant les droits acquis, s'attaquer à la protection sociale et aux retraites...

Du coup le gouvernement français persiste : après la loi de flexibilité qui vient d'être votée à l'assemblée nationale, les perspectives sont claires : continuer la RGPP en la nommant MAP, assécher les subsides des collectivités territoriales, s'attaquer aujourd'hui aux allocations familiales, et dans un proche avenir aux retraites...

Le combat contre cette politique s'impose !

JJN, le 16/04/2012

En direct des syndicats

Assemblée générale du Syndicat Départemental de l'Action Sociale de Maine et Loire (SDAS 49)



Le manque de place dans nos précédents numéros nous fait rendre compte, avec un peu de retard, de l'Assemblée générale du SDAS, qui s'est tenue le 25 janvier dernier. Pascal Corbex, secrétaire général de la Fédération Nationale de

l'Action Sociale, et **Éric Deniset**, membre du bureau fédéral, étaient présents.

Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD, était invitée.

Au cours des débats, les participants ont affirmé l'attachement de leur syndicat aux Conventions Collectives Nationales

de Travail du secteur, et notamment aux CCN dites 51 et 66. Ils se sont prononcés contre les velléités de certains – notamment de la Cfdt- **d'ouvrir des négociations** pour aboutir à une convention collective unique. La mise en place d'une telle convention, dans un contexte où tous les employeurs cherchent à faire baisser le « coût du travail », conduirait nécessairement à la réduction des droits et garanties existants.

Ils ont réaffirmé leur revendications salariales, notamment la revendication de **l'augmentation immédiate des salaires d'au moins 15%**, et la revalorisation de toutes les valeurs du point de manière à ce que le minimum conventionnel soit **d'au moins 120% du SMIC**.

Plus généralement, le SDAS FO 49 a invité tous les présents, et au-delà tous ses adhérents, à développer la syndicalisation à FORCE OUVRIERE, et de continuer à construire le rapport de force pour faire aboutir les revendications.

Premier Mai 2013



Comme chaque année, notre Union Départementale rassemblera ses militants pour affirmer sa solidarité **avec tous les travailleurs de France, d'Europe et du monde**.

Ensemble, nous affirmerons la nécessité du combat **contre la politique d'austérité, pour l'indépendance syndicale**.

Tous le premier mai 2013 à 10 h 30
à Trélazé,

devant la stèle à la mémoire
de Ludovic Ménard,

constructeur du syndicalisme en Maine et
Loire, signataire de la Charte d'Amiens

1er MAI 2013
contre l'austérité !



la liberté et l'indépendance c'est :

FO

www.force-ouvriere.fr